



**Gaillard Bertrand, Bonvin-Sansonnens Sylvie**

Utilisation du bois fribourgeois

Cosignataires : -	Date de dépôt :	08.02.18	DAEC
-------------------	-----------------	----------	------

**Dépôt**

Le canton de Fribourg par son Conseil d'Etat et les diverses interventions du Grand Conseil a marqué son intention d'encourager l'utilisation du bois dans la construction ; « 2014-645 - Directive du Conseil d'Etat relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques de l'Etat ainsi que dans les constructions scolaires subventionnées par l'Etat ».

La construction en bois fribourgeois, matériel renouvelable par excellence, doit figurer en priorité dans les choix d'exécution du Conseil d'Etat.

Il a été communément admis qu'un ouvrage en bois local serait mis en œuvre par législature.

La législature 2011-2016 a vu la planification et la mise en œuvre du bâtiment de la police, à la satisfaction de tous.

Vu ce qui précède, en tant que membre du comité du club du Bois du Grand Conseil, nous posons la question suivante :

1. Quel ouvrage le conseil d'Etat va-t-il privilégier, pour une exécution en bois fribourgeois, durant la législature 2016-2021 ?